

**MAIRIE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 3 NOVEMBRE 2023**

**Etaient présents :**

**Denis BARROT**

**Philippe BOUTEILLE**

**Alexandra CHEVALIER**

**Eric DUTRIEVOZ**

**Guy FRACHE**

**Eric MARCEL**

**Edward MORGAN**

**Mélanie PEREZ**

**Camille ROBESSON**

**Membres en exercice : 10**

**Membres présents : 9**

**Membres excusés : Pierre LUCIANI**

**Convocation : du 27 octobre 2023**

**Secrétaire de séance : Alexandra CHEVALIER**

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 3 novembre à 18h30 en mairie sous la présidence du maire Monsieur Philippe Bouteille.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

**FINANCES**

**Investissements complémentaires 2023**

En cette période de fin d'année, l'adjoite aux finances revient sur les investissements 2023, ce, afin d'optimiser les dépenses nécessaires. Compte tenu des économies réalisées sur certains projets (notamment renouvellement de la téléphonie), du report sur 2024 d'autres projets et de la reprise par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées du financement de la borne de recharge électrique du musée, un capital de 9 562€ peut être affecté à des dépenses nécessaires à la Commune.

Une liste d'investissements possibles et nécessaires est donc présentée au Conseil Municipal.

→ C'est ainsi qu'il est décidé par le Conseil Municipal, le financement 2023 des investissements suivants :

- Pour 1920€ : la reprise de 2 concessions au cimetière communal,
- Pour un maximum de 450€ : une étagère murale pour les sanitaires des cycles 1 à l'école primaire,
- Pour 277€ : 3 chaises à roulettes pour la Mairie,
- Pour 4480€ : le remplacement du poteau incendie n°3 situé 68 route des ocques rouges.

### **Subventions perçues et décisions afférentes**

Par ailleurs, l'adjointe aux finances expose les trois accords financiers transmis par le Département ces derniers jours, à savoir :

- 1654.7€ de fonds Départemental de péréquation de la taxe professionnelle  
*Ce montant va abonder la section de fonctionnement du budget 2023 ;*
- 10 000€ de subvention pour les travaux de rénovation de l'éclairage public  
*Le premier adjoint en charge de ce dossier propose le lancement du projet d'éclairage public sur 2024, après retour du Syder sur la possibilité de bénéficier, en sus, des subventions du fonds verts et de la DSIL. A savoir que le reste à charge communal de ce projet est actuellement de 28 110€ auxquels il faut soustraire les 10 000€ de subvention du Département (soit 18 110€) ;*
- 7413€ de subvention d'amendes de police pour financer les travaux de sécurisation du cheminement piéton devant l'école et de la chicane du bas du chemin de Garenne  
*Les élus en charge de la voirie se réjouissent de cette nouvelle et acceptent de présenter les modalités techniques de la sécurisation du cheminement piéton devant l'école lors du prochain Conseil Municipal le 1<sup>er</sup> décembre.*

→ **Un reste à charge de 1520€ est mis de côté sur le budget d'investissement pour permettre la réalisation de la sécurisation du cheminement.**

### **Modalités de financement du site Internet**

Enfin, le financement du site Internet décidé et budgété lors du Conseil Municipal de septembre nécessite un transfert financier qui est présenté par l'adjointe aux finances.

Le devis avec le prestataire IDCOR a été signé en octobre pour 4765€. Or, il est nécessaire de prélever cette somme sur le chapitre 20 afférent aux dépenses d'investissement des immobilisations incorporelles, chapitre sur lequel le reliquat n'est pas suffisant. C'est pourquoi il est nécessaire de procéder à des mouvements de crédits inter-chapitres sur la section d'investissement selon les modalités suivantes :

Compte	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
021 – 21751 « Réseaux de voirie »	2400€	
020 – 2051 « Site Internet »		2400€

→ **Le Conseil Municipal valide la décision modificative n°1 du budget 2023 consistant à transférer 2400€ du chapitre 21 au chapitre 20 de la section d'investissement.**

### **OPAC DU RHONE :**

Deux sujets sont à étudier concernant l'OPAC du Rhône :

#### **1/ Garantie d'emprunt des travaux de réhabilitation des maisons du 243 chemin de Pierre Folle**

Monsieur le Maire présente la demande de l'OPAC du Rhône qui demande l'accord de 50% de la garantie de leur emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations à hauteur de 162 000€. Cet emprunt vise à permettre le financement des travaux de réhabilitation des logements sociaux situés au 243 chemin de Pierre Folle. La garantie de la collectivité de Saint-Jean-des-Vignes serait accordée donc pour 81 000€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

- **Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité POUR L'OCTROI de 50% de la garantie d'emprunt du prêt de 162 000€ de l'OPAC du Rhône permettant la réhabilitation des logements situés au 243 chemin de Pierre Folle.**

## **2/ Convention relative à la gestion en flux des réservations de logements sociaux**

Monsieur le Maire fait mention de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) qui a généralisé la gestion en flux des réservations de logements sociaux. Elle se substitue à la gestion en stock et permet de rendre plus efficace et fluide la mise en relation de l'offre et de la demande. A ce titre, chaque organisme de logement social doit signer pour le 24 novembre 2023 au plus tard et avec chacun de ses réservataires une nouvelle convention de réservation.

A fin 2022, la commune de Saint-Jean-des-Vignes était réservataire de 8 logements sur les 40 existants (soit taux de réservation de 20%). A partir de 2024, le nombre des réservations communales sera actualisé en début d'année, prenant en compte l'évolution du parc de votre commune. Il sera appliqué sur une assiette de référence définie partenarialement à l'échelle du Rhône : elle exclut les logements nécessaires aux mutations (25%) ainsi que ceux voués à la démolition et ceux inscrits dans un plan de vente.

Concrètement, le taux de rotation étant défini actuellement à 5% pour Saint-Jean-des-Vignes, l'OPAC part du principe que 2 logements sont libérés chaque année. Sur ces 2 logements : 0.5 sont destinés à la mutation, 0.45 à la préfecture, 0.3 à la Mairie de Saint-Jean-des-Vignes (20% de 1.5), etc. Avec cette nouvelle méthode de calculs, 1 logement réservé à la Mairie tous les 3 ans, mais en pratique, l'OPAC garde le lien avec la Mairie pour lui permettre de faire remonter les candidats pour la grande majorité des attributions (hors logement réservé préfecture).

Après débat des conseillers portant sur l'importance de pouvoir positionner sur ces logements, d'une part, des familles avec enfants en bas âge, d'autre part, des habitants de Saint-Jean-des-Vignes et des alentours qui en auraient besoin :

- ➔ **Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, POUR L'ADOPTION de la nouvelle convention de gestion en flux des réservations de logements sociaux de Saint-Jean-des-Vignes, sur laquelle il pourra être mentionné le souhait de la Mairie de Saint-Jean-des-Vignes de positionner prioritairement des familles avec enfants en bas âge.**

## **CONVENTION D'OCCUPATION DU LOCAL TECHNIQUE AVEC L'ENTREPRISE LAFARGE :**

Monsieur le Maire explique que le commodat du local technique signé avec l'entreprise Lafarge est arrivé à expiration le 1er janvier 2023. Il convient donc de renouveler ce contrat. Pour ce faire, il est proposé au conseil municipal de renouveler le commodat dans les mêmes conditions que celles prévues au premier commodat, c'est-à-dire sans contre parties financières et sur une durée à définir conjointement avec Lafarge Ciments.

- ➔ **Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, POUR LE RENOUVELLEMENT du commodat du local technique avec l'entreprise Lafarge Ciments.**

## **ORGANISATION DE LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :**

La cérémonie du 11 novembre aura lieu au monument aux morts à 9h15. Les anciens combattants et les enfants de l'école de Saint-Jean-des-Vignes participeront à cette cérémonie à laquelle tous les habitants sont cordialement invités.

A l'issue de la cérémonie, un pot sera organisé à l'abri-buvette.

## DATES DE REUNIONS A VENIR :

### Dates des évènements municipaux de novembre 2023 à début janvier 2024

En noir : qui concerne le conseil municipal

En orange : pour les habitants

Quand ?	Quoi ?	Qui ?
Jeudi 9/11 18h-19h	Consultations gratuites avocate droit du travail	Maitre Da Silva ouvert aux habitants sur rendez-vous (3 créneaux)
Samedi 11/11 9h15	Armistice 1918	Ouvert à tous les habitants
Jeudi 16/11 18h30	Réunion sociale	Commission CCAS + bénévoles + salariées concernées
Vendredi 17/11 9h à 12h	Espace de vie sociale	CAP Génération ouvert aux habitants
Samedi 18/11 9h à 12h	Ateliers de Marie	Marie ouvert aux enfants de + de 8 ans (12 places)
Lundi 20/11 18h30	Commission aménagement touristique et cadre de vie	Membre de la commission + CAUE
Jeudi 30/11 18h30	Réunion interne refonte site Internet	Groupe de travail sur le site internet
Vendredi 1/12 19h30	Conseil Municipal	Elus
Lundi 11/12 17h	Commission contrôle des listes électorales	Membres de la commission
Mardi 12/12 18h30	Arbre de Noel à Belmont	Elus et agents municipaux
Jeudi 28/12 9h	Réunion avec prestataire refonte site Internet	Groupe de travail sur le site Internet + IDCOR
Samedi 6/1 18h	Vœux du Maire	Ouvert aux habitants

## QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire indique qu'une antenne Free pourrait être installée dans le secteur de Porrières pour améliorer la couverture téléphonique de certains quartiers de Saint-Jean-des-Vignes et Belmont ;
- Il est arrivé, à plusieurs reprises, que le clocher de l'église ne fonctionne plus. Le premier adjoint va mettre une explication dans la sacristie pour que les utilisateurs ne fassent pas de fausse manipulation sur la programmation du clocher ;
- L'élue en charge de la remise en état des sentiers communaux indique qu'un nouveau tracé pourrait être dessiné et mis en place pour permettre la réalisation du sentier de Torge sur lequel il se heurte à de nombreuses contraintes techniques.

**SEANCE LEVEE A 20h15.**

**PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :  
LES VENDREDIS : 1<sup>ER</sup> DECEMBRE, 9 FEVRIER ET 22 MARS A 19h30**